



Mairie de Garrigues
81500

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 septembre 2020

Présents : Grégory MIRTAIN, Pierre COMOY, Sylvie BOUQUET, Bernard BOLON, Sébastien ARNAUD, Hortense BODU, Jean Marc ROUX, Frédéric PREVAUTEL, Arcangelo ZANCHETTA.

Pouvoir : Xavière DARMET donne pouvoir à Sylvie BOUQUET

Absents excusés : Xavière DARMET, Céline ALLOU

Secrétaire de séance : Hortense BODU

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Modification du règlement du cimetière,
- Adhésion à un contrat d'assurance groupe Gras Savoye / CNP assurances,
- Achat des terrains de la SAFER, n° de dossier AS8120003501,
- Achat du terrain des emplacements réservés 2 et 8 du PLU.

Questions diverses

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1. Modification du règlement du cimetière :

Suite à une demande d'achat de concession au cimetière, mais ne pouvant être acceptée avec l'actuel règlement, le maire propose au conseil municipal de modifier une clause afin de permettre à toute personne possédant une maison d'habitation, même si elle n'y est pas domiciliée (exemple : location), de pouvoir l'acquérir.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

2. Adhésion à un contrat d'assurance groupe Gras Savoye / CNP assurances :

La commune a signé une convention avec le centre de gestion pour gérer les assurances des risques statutaires du personnel. Le centre de gestion a procédé à un appel d'offres pour le renouvellement de l'assurance et a proposé de reconduire le contrat avec le groupe Gras Savoye dans les conditions de la réponse à l'appel d'offres.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3. et 4. Achat des terrains mis en vente par la SAFER en vue de l'acquisition par voie d'échange des emplacements réservés N° 2 et N°8 du PLU:

La commune s'est positionnée pour acquérir des terres mises en vente par la SAFER. En effet, le PLU a prévu des emplacements réservés, dont :

- Les parcelles entourant la salle des fêtes (emplacements réservés n°2 et n°8)
- Une grande parcelle d'un type rare sur la commune, car une des seules à être pratiquement plate, pour laquelle il est prévu un terrain de sport ou de loisirs (emplacement réservé n°4 au lieu-dit En Vincent).

Or, les terres mises en ventes concernent :

- Précisément la parcelle au lieu-dit En Vincent
- Plusieurs parcelles au niveau du Moulin à Vent de Garrigues

L'acquisition de ces parcelles permet d'obtenir l'emplacement réservé n°4 d'une part, et de pouvoir, via un échange, acquérir celles des emplacements n° 2 et n° 8 moyennant le versement d'une soulte de 80 000 € (compensation d'acquisition de terres constructibles à la place de terres agricoles) + frais de notaire.

Vote: Approuvé à l'unanimité

Informations générales:

C'est la rentrée!

Les cours de la Gym Volontaire ont repris depuis le 7 septembre.

Les cours de l'association Pirouette reprennent le 16 septembre.

Pour plus d'informations sur les contacts, les dates et les horaires des séances, consulter le site officiel de la commune de Garrigues, rubrique "Les associations du village".